

Le « Sentier des Moutons » : Chemins de randonnées forestières de 8, 12 et 18 km.

Le Site :

Situé à 15 km au sud de Troyes, aux portes du Pays d'Othe.

C'est un massif crayeux recouvert de sable argileux et de silex.

Les versants abrupts, jadis couverts de vignes, composaient le meilleur vignoble du département, avec celui de Bar-sur-Aube, avant le phylloxéra. Ils sont aujourd'hui envahis par des broussailles, appelés savarts.

Le plateau est recouvert par la forêt, exploitée et entretenue. On rencontre des bouleaux, frênes, chênes, acacias, charmes, houx, merisiers, pins noirs,...

Historique :

Jadis, ces terrains incultes, appelés les Essarts, servaient de vaines pâtures. Sur le plateau, ils étaient bordés par une très faible superficie de forêt.

Durant l'été, plusieurs bergers, privés ou communaux, gardaient les troupeaux de vaches et moutons. Chaque commune avait réalisé des gués pour les abreuver et les laver.

Des rivalités affrontaient régulièrement des différentes municipalités de Bouilly, Souigny, Villery, Javernant et Sommeval au sujet du parcours des troupeaux, qui ne devaient pas brouter, ni utiliser les gués s'ils n'appartenaient pas au village. Chaque municipalité institua des taxes, par mouton ou bête à cornes, pour son utilisation.

Moins utiles, les pâtures communales furent remplacées progressivement dès 1847. Depuis 1860, ces terrains ont été périodiquement mis en culture et surtout replantés. Après 1900, les pâtures furent définitivement abandonnées.

Aujourd'hui, c'est un superbe massif forestier que nous vous invitons à parcourir, sur les pas des troupeaux de moutons.

Parcours :

Ce sentier est composé de trois circuits :

Le premier de 8 km, accessible à tous.

Le second de 12 km, dont la première partie est commune avec le 8 km est un peu plus raide.

Le troisième de 18 km est identique au second, mais avec une boucle assez sportive.

Ces chemins sont balisés en BLANC-JAUNE, à l'exception du GR2, indiqué BLANC-ROUGE.

Remerciements :

A la municipalité de Souigny et aux sociétés de chasse.

ATTENTION : Ces sentiers sont glissants par temps humides. Ne pas les emprunter en périodes de chasse.

DEPART COMMUN

Point n° 1 : A partir de la place du Champ-Pilé, devant l'église, prenez le petit chemin, descendez les marches, prenez en face la rue de la Fontaine, puis à droite le Chemin des Cerisiers.

Il se prolonge jusqu'à la D72 au point n° 2, le carrefour de la Griviaude. Vous traversez pour prendre à droite, un chemin empierré, puis un chemin de terre longeant des vergers et des champs jusqu'à la lisière du bois.

Prenez à gauche le chemin qui longe et pénètre dans ce bois. A la fourche, prenez à gauche. Suivez bien le balisage qui vous mène au Gué aux Moutons*. Contournez-le par la gauche et remontez ensuite vers la ligne dite « Sommière des Pommiers ». Ne l'empruntez pas, mais prenez à droite, au coin du Gros Chêne* et entrez dans la forêt.

A 50 m, prenez à gauche, un très joli sentier qui serpente à flan de coteau, et vous débouchez sur un large chemin après 400 m. Vous êtes au point n° 3, le carrefour de la Charbonnière.

Point n° 3 : En face, commence la boucle sportive du 18 km. A gauche, le chemin en descente, balisé BLANC-VERT vous mène à la jonction avec le GR2, au point n° 4, le carrefour du Val de Gloire.

Point n° 4 : C'est à cet endroit que les circuits se séparent : le 8 km à gauche et le 12 km à droite.

CIRCUIT DE 8 KM

Prenez à gauche le GR2, balisé BLANC-ROUGE, sur environ un kilomètre. Vous êtes dans le Val de Gloire* qui sépare Bouilly, à gauche, et Laines-aux-Bois, à droite.

Au point n° 6, le carrefour des Essarts, vous rejoignez le village de Bouilly par le « Retour commun ».

CIRCUIT DE 12 KM

A la jonction du GR2, au point n° 4, prenez à droite sur 300 m (BLANC-ROUGE)

Point n° 5 : A cet endroit, au carrefour de la Molée, le circuit du 12 km rejoint la boucle du 18 km. Prenez à gauche et suivez les instructions sur le circuit du 18 km, à partir de ce point.

CIRCUIT DE 18 KM

A partir du point n° 3, au carrefour de la Charbonnière, prenez le sentier raide, appelé Sentier des Crêtes, en face. Vous progressez sur un sentier étroit à flan de coteau qui a beaucoup souffert de la tempête.

Après un bon kilomètre, et quelques bosses, vous arrivez à un croisement.

Prenez à gauche et après 50 m, à droite au coin du poteau, en direction du Chaillot Noir*, par le sentier des Brosses. Continuez. En haut, contournez à gauche les anciens terriers d'extraction de silex et de terre*, et suivez le grand chemin sur environ 600 m.

Au bout de ce dernier, vous tournez à gauche pour rejoindre le site de Montaigu*, sur le territoire de Souigny, par le Sentier des Vinaigrettes.

Contournez la mare* par la droite, et au coin du poteau directionnel, montez les marches et suivez le chemin qui mène au GR2 après avoir franchi un petit ruisseau.

Prenez le GR2 à gauche, sur 300 m, pour arriver au point n° 5, le carrefour de la Molée, jonction du 12 et du 18 km.

Point n° 5 : Prenez le chemin à droite. Un joli sentier qui monte raide et vous mène sur le plateau. Vous êtes sur le chemin appelé le Périmètre.

Suivez le sur 800 m. Tournez à gauche, le chemin vous conduira au bord de la D34 à la hauteur des pancartes « Forêt communale de Laines-aux-Bois » et « Forêt communale de Bouilly-Souigny ».

A droite, Vauchassis est à 4 km.

Traversez prudemment, passez entre les pancartes situées en face. Après 100 m, prenez à gauche une grande ligne droite sur près d'un kilomètre qui longe des coupes de régénération âgées de 15 à 25 ans.

En lisière, tournez à gauche. Vous êtes sur le parcours commun du Sentier des Moutons et du Sentier du Loup, un circuit de 14 km qui fait le tour du finage de Sommeval.

Après 500 m, vous arrivez au carrefour des 5 chemins. A droite, Sommeval est à 15 mn par le GR2

Prenez à gauche ce GR balisé BLANC-ROUGE. Traversez la D34, puis après la cabane de chasse, vous serez sur le retour commun du 8-12-18 km au point n° 6, le carrefour des Essarts.

ETOUR COMMUN

Point n° 6 : Prenez à gauche 100 m, puis encore à gauche et enfin à droite le long de la lisière du bois. Attention, le balisage est succinct par manque de supports.

Longez la lisière, tournez à droite, puis à gauche le layon n° 6 qui traverse la forêt et vous conduit sur la Sommière des Pommiers, à l'extrémité duquel vous êtes passés tout à l'heure.

Empruntez-le à gauche (200 m), puis prenez le layon n° 8 à droite : il mène à Bouilly par la Voie Creuse*. Les Moulins des Essarts* surplombaient jadis ce chemin, à gauche.

Bonne route, soyez prudent, et respectez la nature.

Glossaire :

* Gué aux moutons : mare artificielle créée pour abreuver et laver les moutons. Les municipalités percevaient une taxe par tête.

* Gros Chêne : chêne sessile planté vers 1850, servant de limite entre les territoires des communes.

* Val de Gloire : vallée encaissée qui rejoint la forteresse de Montaigu. Déjà citée en 1328.

* Chaillot noir : gros « cailloux noir » légendaire composé de minerai de fer.

* Montaigu : éperon crayeux surmonté d'une forteresse médiévale et entourée de deux fossés semi-circulaires. Après la signature du traité de Troyes en 1420, le château est détruit et sert de carrière jusqu'en 1800.

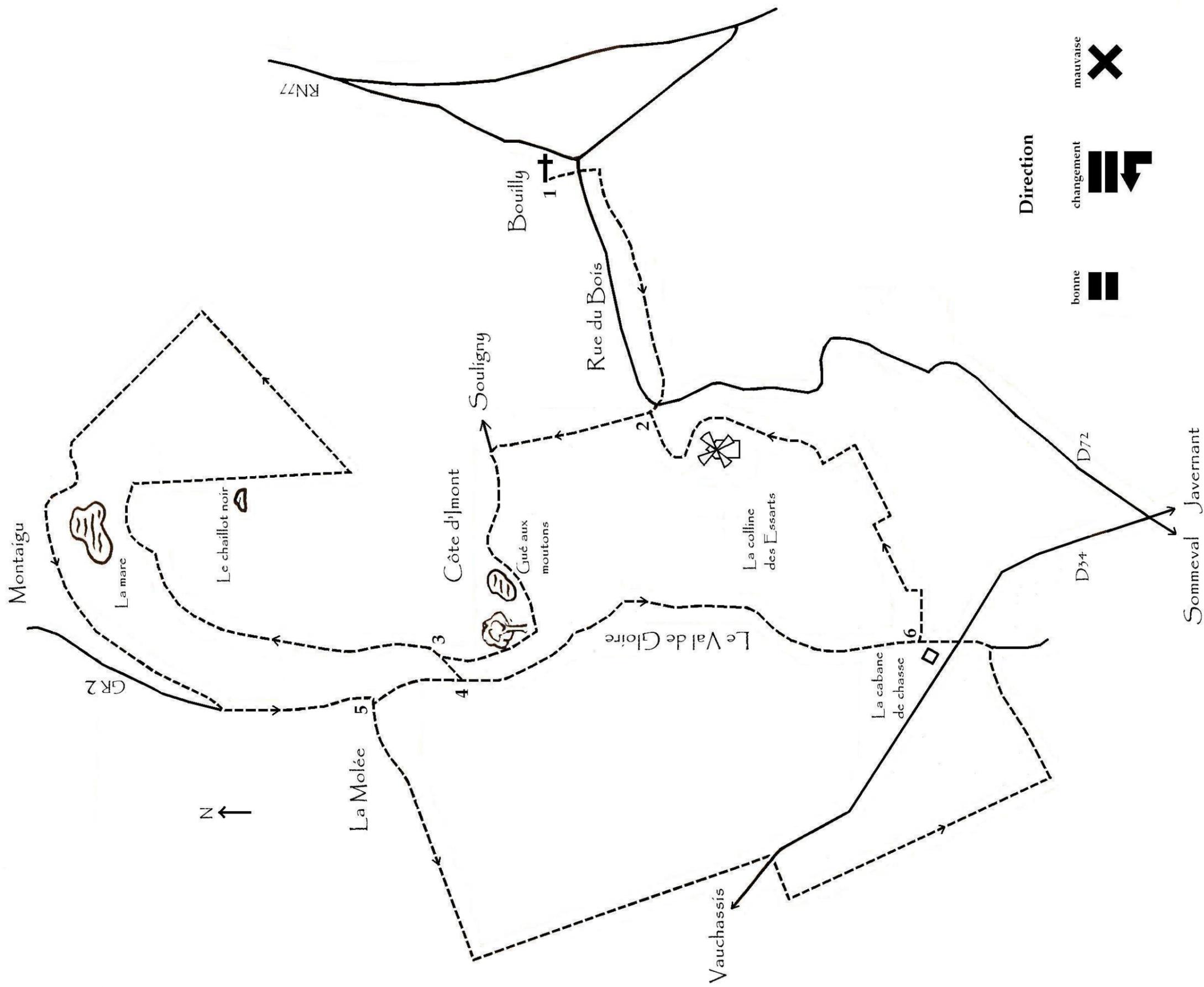
* Mare : plan d'eau alimenté par le trop-plein du réservoir et aménagé par l'O.N.F en 1979.

* Voie Creuse : chemin creusé servant de communication entre Bouilly et Sommeval.

* Moulins des Essarts : ensemble de trois moulins à vent, divisé en deux groupes. En 1817, un quatrième est construit, mais un autre tombe en ruine et deux sont démolis. En 1849, il n'en reste plus qu'un en fonctionnement jusqu'à sa destruction totale après 1918.

* Terriers d'extraction de silex et de terre : depuis le Moyen-âge, des rognons de silex sont extraits par milliers de m³ pour les soubassements des bâtisses ou la rénovation des chemins et des routes. A partir du milieu du 19^e siècle, les habitants exploitèrent également des concessions de terre à brique pour fournir les nombreuses briqueteries de Crésantignes, Saint-Germain, Laines-aux-Bois et Sommeval. Ces exploitations sont encore visibles par les nombreux trous, ou terriers, couvrant plusieurs dizaines d'hectares.

Le sentier des moutons



Direction

- bonne 
- mauvaise 
- changement 